



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 57341

Texte de la question

M. Guy Lengagne attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le départ des ONG de Tchétchénie, en raison de l'enlèvement sur place du coordonateur de Médecins sans frontières. Ce retrait résulte de l'impossibilité d'assurer la sécurité des membres des différentes organisations et, à ce titre, il se justifie naturellement. Cependant, les ONG étaient les derniers témoins des persécutions infligées aux populations du pays par les troupes russes avec la bénédiction plus ou moins explicite des autorités, ce qui signifie que les tortures pourront se poursuivre dans l'indifférence. Le gouvernement français perd là un moyen sinon de contrôle, du moins d'information, et il lui demande comment il envisage de pallier cette carence.

Texte de la réponse

Les organisations humanitaires internationales ont, dans l'exercice difficile de leur mission, le double souci de maintenir, autant que possible, leurs activités humanitaires et de ne pas faire courir de risque indu à leur personnel. En cas de menace sérieuse pour leur sécurité, elles s'efforcent néanmoins de maintenir, dans la mesure du possible, un volant d'activité même réduit grâce à des personnels locaux, supervisés à distance. Ainsi, en Tchétchénie, l'activité humanitaire n'a été à aucun moment totalement interrompue après l'enlèvement, le 9 janvier, de M. Kenny Gluck, membre de MSF-Hollande, aujourd'hui libéré. Le Comité international de la Croix-Rouge, dont les programmes d'assistance sont assurés par des employés locaux et en liaison avec la Croix-Rouge russe, n'a jamais suspendu ses activités. Le CICR est présent dans plusieurs régions (Grozny, Goudermes, Chali, Ourous Martan), principalement dans les domaines suivants : distribution de nourriture, de matériel d'abri et de chauffage, d'équipements médicaux pour les hôpitaux. Le CICR a, par ailleurs, comme la plupart des autres organisations humanitaires, poursuivi normalement ses programmes dans les régions voisines d'Ingouchie et du Daghestan, où sont accueillis un grand nombre de réfugiés tchétchènes. Le HCR, qui avait suspendu ses activités, a, quant à lui, repris l'acheminement des convois humanitaires vers la Tchétchénie le 18 février. Un convoi de quarante huit camions a permis d'acheminer, à Grozny notamment, de la nourriture mais aussi des biens de première urgence - vêtements, couvertures, bois de construction, kits sanitaires. L'opération s'est déroulée sans difficulté. Le HCR envisage de reprendre des activités régulières, si possible sur la base d'un convoi quotidien. Les autres organisations humanitaires s'apprêteraient également à reprendre prochainement leurs programmes en Tchétchénie. La France, comme l'Union européenne, souhaite développer avec la Russie, partenaire stratégique essentiel, une relation de long terme dans le cadre d'une coopération ayant pour objectif prioritaire de renforcer un Etat de droit répondant aux exigences démocratiques d'une économie et d'une société modernes. Ceci implique un dialogue confiant mais aussi exigeant. La France continuera à faire preuve de vigilance et à rappeler aux autorités russes ses attentes et ses préoccupations, notamment en ce qui concerne la situation humanitaire, le respect des droits de l'homme, le sort des populations civiles en Tchétchénie, la nécessité et l'urgence d'y rechercher une solution politique, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Fédération de Russie.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57341

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 5 février 2001, page 720

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1783